

Contrôle avant achat — rapport sur les documents du vendeur

Établissement : restaurant « Le Petit Comptoir », Sète, département de l’Hérault, France **Prix annoncé :** 138 000 € · **loyer contractuel :** 1 400 € par mois **Forfait :** 950 € · dossier de documents du vendeur reçu intégralement **Date d’établissement :** 29 août 2026

Ceci est un exemple pédagogique. Le nom de l’établissement, la raison sociale, les identifiants, l’adresse et les montants ont été **modifiés** afin qu’aucune personne réelle ne puisse être identifiée. Les règles de droit, les noms des sources, la méthode de contrôle et la forme du rapport sont **authentiques** : le document remis à un client se présente exactement ainsi.

1. Verdict

Seulement si — l’opération est réalisable, mais pas au prix annoncé ni aux conditions annoncées.

Les documents ont été reçus intégralement et recoupés entre eux. Le chiffre d’affaires annoncé dans l’annonce n’est confirmé par aucune des trois sources indépendantes. Le contrat de bail contient une clause de changement de contrôle. L’effectif compte deux personnes de plus que celui indiqué par le vendeur, dont deux ont neuf ans d’ancienneté.

Ce que cela signifie pour vous : il n’y a pas lieu de renoncer — l’établissement fonctionne et génère de l’argent. Mais les chiffres sur lesquels le prix est construit se révèlent inférieurs à ceux annoncés, et les engagements supérieurs. L’écart est calculé plus loin et converti en un montant qui justifie une négociation.

2. Signaux d’alerte

CE QUI A ÉTÉ TROUVÉ	POURQUOI C’EST UN SIGNAL
Chiffre d’affaires annoncé de 240 000 € contre 187 400 € dans les comptes déposés	écart de 52 600 €, non expliqué par aucun document du dossier
Le contrat de bail contient une clause de changement de contrôle	le bailleur a le droit de revoir le contrat en cas de rachat des parts
Les déclarations sociales indiquent 5 salariés contre 3 annoncés	deux d’entre eux ont neuf ans d’ancienneté ; s’en séparer a un coût
Deux équipements en crédit-bail, solde de 26 mois	20 280 € de mensualités sont transférés à l’acheteur avec le matériel

Ce que cela signifie pour vous : aucun des quatre points ne rend l’opération impossible. Chacun représente un montant qui peut soit être déduit du prix, soit être mis à la charge du vendeur dans le contrat. Mis bout à bout, ils atteignent une somme comparable à la moitié du revenu annuel du propriétaire.

3. Ce qui est vendu exactement : la société ou son fonds

Le vendeur a indiqué la forme de l’opération : ce sont des parts de la société qui sont vendues.

CONSÉQUENCE	EN CAS DE RACHAT DE PARTS — C’EST-À-DIRE DANS CETTE OPÉRATION
Dettes de la société	transmises dans leur intégralité, y compris celles inconnues à la date de l’opération
Salariés	restent en poste, l’ancienneté n’est pas interrompue
Licences et autorisations	restent attachées à la société, aucune nouvelle démarche n’est nécessaire
Contrat de bail	reste en vigueur, mais il contient une clause de changement de contrôle — voir section 8
Attestation fiscale d’absence de dette (surnommée « document-bouclier » : un papier censé protéger l’acheteur d’une dette qui n’est pas la sienne)	ne sert à rien ici : c’est la société elle-même qui est achetée, avec tout son passé

Ce que cela signifie pour vous : la forme choisie est pratique parce qu’elle évite de refaire les autorisations et de renégocier avec le bailleur. Le prix de cette commodité est tout le passé de la société : tout engagement né avant l’opération reste attaché à la société rachetée. C’est pour cette raison que la section 16 pose l’exigence de déclarations du vendeur et d’une retenue sur le prix.

4. Propriétaires et qui est qui

RÔLE	CE QUI EST ÉTABLI	SOURCE ET DATE
Personne morale	SAS COMPTOIR DU SUD — la SAS est une forme de société française proche d’une société à responsabilité limitée. Numéro d’identification (SIREN) 812 345 678, immatriculée le 13.03.2019, statut « active »	registre national des entreprises, 29.08.2026
Répartition du capital	deux associés, parts de 60 % et 40 %	statuts constitutifs du dossier
Dirigeants	président et directeur général — les deux mêmes personnes	registre des entreprises et statuts
Bénéficiaires effectifs (les personnes qui possèdent réellement la société au bout de la chaîne)	coïncident avec les associés, aucun tiers déclaré	registre des bénéficiaires effectifs, extrait du dossier
Propriétaire des murs	personne physique sans lien avec le vendeur	extrait du registre de la propriété

Ce que cela signifie pour vous : c’est le point où le forfait à 550 € s’arrêtait : la répartition du capital n’y est pas visible. Avec les documents, le tableau est complet — le contrat doit être signé par les deux associés, et la

signature d'un seul n'a aucune valeur. Ce point se contrôle avant le versement d'arrhes, pas chez le notaire.

5. Réception du dossier de documents

DOCUMENT	REÇU	PÉRIODE	ÉMETTEUR	CE QU'IL COUVRE
Comptes annuels	oui	2023, 2024, 2025	déposés auprès de l'administration fiscale	preuve des flux financiers
Relevés bancaires	oui	12 mois	banque	preuve des flux financiers
Relevés de caisse et de terminal de paiement	oui	12 mois	opérateur du terminal	preuve des flux financiers
Contrat de bail avec annexes	oui	en cours	bailleur	droit au local
Déclarations sociales	oui	4 trimestres	organisme social	personnel
Licences et autorisations	oui	en cours de validité	préfecture et mairie	droit d'exercer l'activité
Attestation d'absence de dette	non	—	—	engagements
Statuts constitutifs	oui	version en vigueur	notaire	structure juridique
Contrats de crédit-bail et inventaire du matériel	oui	2 unités	organisme de crédit-bail	outil de production
Inventaire des stocks	oui	à la date de l'inventaire	vendeur	stocks
Relevés de rapprochement fournisseurs	non	—	—	contrats
Extrait de casier judiciaire	oui	2026	tribunal	transversal

Ce que cela signifie pour vous : dix documents sur douze ont été reçus. Il en manque deux, et chaque absence a un coût : sans l'attestation de dette, le montant de la dette fiscale transmise avec la société est inconnu ; sans les relevés de rapprochement, la dette fournisseurs est inconnue. Les deux exigences figurent en section 16 comme condition de l'opération, et non comme simple souhait.

6. Ce dont se compose le prix et ce qui vous est transmis

PILIER	MODE DE TRANSMISSION	CE QUI LE CONFIRME
1. Structure juridique (la société elle-même)	transmise automatiquement	statuts constitutifs
2. Droit au local (bail)	nécessite l'accord du bailleur	contrat de bail, clause de changement de contrôle
3. Droit d'exercer l'activité (autorisations)	transmis automatiquement	licences du dossier
4. Outil de production (équipement)	nécessite l'accord de l'organisme de crédit-bail	contrats de crédit-bail, inventaire du matériel
5. Stocks et marchandises	transmis automatiquement	inventaire des stocks
6. Personnel (salariés, ancienneté)	transmis automatiquement	déclarations sociales
7. Clientèle (ce à quoi les clients sont attachés)	ne se transmet pas automatiquement	série datée d'avis clients
8. Contrats et partenaires commerciaux	non établi : le vendeur a refusé	relevés de rapprochement non fournis
9. Nom, enseigne et accès numériques	transmis automatiquement	statuts constitutifs, nom de domaine
10. Preuve des flux financiers (comptabilité)	—	comptes, relevés, caisse
11. Engagements passés et futurs	transmis de plein droit	la source existe, la réponse n'a pas été obtenue

Ce que cela signifie pour vous : dans le forfait à 550 €, neuf lignes sur onze reposaient sur les déclarations du vendeur ou n'étaient pas examinées du tout. Avec les documents, neuf sont confirmées par un document écrit, une se solde par un refus du vendeur, une bute sur une attestation non obtenue. Un refus est aussi un résultat, et il est consigné.

7. Profil : ce qui porte le prix et ce qui est confirmé

Selon la structure type du secteur (un modèle, pas une mesure spécifique à cet établissement) : le prix d'un restaurant repose généralement sur le droit au local, l'équipement et la clientèle.

Pour cet établissement (constat à la date du rapport) :

Confirmé par un document ou un registre structure juridique · droit au local · autorisations · équipement · stocks · personnel · nom et accès numériques · preuve des flux financiers · clientèle

La source existe, la réponse n'a pas été obtenue engagements (attestation fiscale)

Refus du vendeur contrats avec les fournisseurs

Repose uniquement sur les déclarations du vendeur aucun poste ne reste dans cette catégorie

Ce que cela signifie pour vous : il n'y a délibérément ici ni note ni total — additionner ces lignes en un seul chiffre est impossible, et comparer deux établissements sur cette base l'est tout autant. La différence avec le forfait à 550 € ne se voit pas dans le nombre, mais dans la nature de la confirmation : là-bas, presque tout reposait sur les déclarations du vendeur ; ici, presque tout repose sur un document. C'est précisément ce que couvrent les 950 € payés au lieu de 550 €.

8. Déclaré • document • écart

Le cœur du forfait. La colonne de gauche indique ce qu'affirmait le vendeur. La colonne de droite indique ce qu'indique le document.

DÉCLARÉ PAR LE VENDEUR	CE QU'INDIQUE LE DOCUMENT	ÉCART
chiffre d'affaires de 240 000 € par an	comptes déposés pour 2025 : 187 400 €	-52 600 € , soit 22 % de moins
bénéfice annoncé autour de 70 000	résultat selon les comptes : 41 900 €	l'écart s'explique par la rémunération du dirigeant, voir section 9
effectif annoncé à 3 personnes	déclarations sociales : 5, dont deux avec 9 ans d'ancienneté	se séparer des deux coûte 18 400 €
équipement présenté comme propriété de la société	crédit-bail sur 2 unités, solde de 26 mois	20 280 € de mensualités transférées à l'acheteur
bail présenté comme standard et renouvelable	le contrat contient une clause de changement de contrôle	le bailleur a le droit de revoir les conditions
activité annoncée comme exercée depuis plus de dix ans	société immatriculée le 13.03.2019 — sept ans	l'établissement est plus ancien que la société : reprise en 2019

Ce que cela signifie pour vous : un écart n'est pas une accusation de mensonge. Le vendeur a pu considérer comme chiffre d'affaires le montant avant retours, et comme bénéfice ce qu'il prélève dans la caisse. Mais le prix est annoncé sur la base des chiffres de la colonne de gauche, alors que l'entreprise achetée porte les chiffres de la colonne de droite. C'est cet écart qui fait l'objet de la négociation, pas le caractère du vendeur.

9. Reconstitution du revenu du propriétaire

Ce qui reste réellement au propriétaire n'est pas une ligne comptable, mais un calcul effectué à partir des comptes.

ÉLÉMENT	MONTANT
Résultat selon les comptes déposés pour 2025	41 900 €
Ajouté : rémunération du dirigeant — 21 600 €	+21 600 €
Ajouté : dépenses personnelles du propriétaire passées par la société	+6 200 €
Déduit : remplacement d'équipement non comptabilisé	-4 500 €

ÉLÉMENT	MONTANT
Revenu total du propriétaire	65 200 €

Pourquoi la rémunération du dirigeant est AJOUTÉE, et non comptée comme une charge. L'ancien propriétaire se versait lui-même un salaire, et dans les comptes, celui-ci réduisait le bénéfice. Si c'est vous qui tenez le comptoir, cet argent ne part nulle part — il reste entre vos mains. C'est pourquoi il est réintégré dans le calcul. Si en revanche vous prévoyez d'embaucher un gérant à votre place, il faut déduire à nouveau ce montant : le revenu sera alors inférieur d'environ 21 600 €.

Pas un chiffre unique, mais un « de... à... » : de 52 000 € à 68 000 €, avec environ 61 000 € au milieu. L'écart est plus large que le total, car une partie des ajustements repose sur les explications du vendeur, et non sur un document.

Ce que cela signifie pour vous : le chiffre de 65 200 € n'est ni un « bénéfice » ni une promesse. C'est ce qui resterait au propriétaire si l'année suivante reproduisait exactement la précédente. Les ajustements ont été faits dans **les deux sens** : à la hausse comme à la baisse, car des ajustements à sens unique donnent toujours une réponse flatteuse.

10. Pont de trésorerie : trois sources pour le même argent

SOURCE	SUR 12 MOIS
Relevés de caisse et de terminal	183 900 €
Encaissé sur le compte bancaire	171 200 €
Indiqué dans les comptes déposés	187 400 €

Les flux de trésorerie ne concordent pas à deux endroits : 12 700 € entre la caisse et la banque, 3 500 € entre les comptes et la caisse.

Ce que cela signifie pour vous : un écart entre la caisse et la banque est courant pour un établissement encaissant des espèces — une partie de l'argent sert à des achats sans transiter par le compte. Mais cela ne peut être contrôlé qu'à l'aide du livre de caisse, absent du dossier. Tant qu'il n'est pas produit, les 12 700 € restent un montant sans explication, sur lequel il n'est pas possible de s'appuyer pour fixer le prix.

11. Test de résistance : scénario en cas de dégradation

SCÉNARIO	REVENU DU PROPRIÉTAIRE	DÉLAI DE RETOUR
Comme l'année précédente	65 200 €	2,1 ans
Chiffre d'affaires en baisse de 15 %	37 100 €	3,7 ans
Chiffre d'affaires en baisse de 15 % et départ d'un des deux salariés clés	28 900 €	4,8 ans

Ce que cela signifie pour vous : l'achat résiste à une baisse de 15 % du chiffre d'affaires — l'établissement reste rentable. Mais le délai de retour sur investissement double presque. La troisième ligne montre pourquoi

un accord avec les deux salariés expérimentés compte plus qu’une remise : leur départ coûte plus cher qu’une négociation sur le prix.

12. Délai de retour sur investissement : une fourchette, pas un chiffre

Au prix de 138 000 € et avec le revenu du propriétaire selon le « de... à... » de la section 9 :

- avec l’estimation basse du revenu — **2,7 ans**
- avec l’estimation centrale — **2,3 ans**
- avec l’estimation haute — **2,0 ans**

Ce que cela signifie pour vous : la fourchette est donnée volontairement plutôt qu’un chiffre unique. Un délai de retour sur investissement précis donne une fausse assurance : il repose sur l’hypothèse que l’année suivante reproduira la précédente. Il ne s’agit ni d’une évaluation de la valeur de l’entreprise ni d’un jugement sur le prix — seulement du délai de retour sur investissement selon trois hypothèses de revenu différentes.

13. Mois d’immobilisation — le délai avant le plein fonctionnement

Au moins 1 mois selon les délais établis. Pour 1 point supplémentaire, le délai n’est pas établi. Il ne s’agit PAS d’un établissement fermé : il fonctionne dès le premier jour.

ÉLÉMENT	DÉLAI
Accord de l’organisme de crédit-bail sur le changement de contrôle	1 mois
Notification au bailleur au titre de la clause de changement de contrôle	délai non établi
Renouvellement des autorisations	non nécessaire : en cas de rachat de parts, elles restent attachées à la société

Ce que cela signifie pour vous : c’est le point le plus favorable de la forme d’opération choisie. En cas de rachat d’actifs, il aurait fallu refaire les autorisations et attendre des mois ; ici, l’établissement fonctionne sans interruption. Le délai d’un mois correspond à l’accord de l’organisme de crédit-bail, et il vaut mieux l’obtenir avant la signature, pas après.

14. Environnement concurrentiel

CONCURRENT	DISTANCE	AVIS	NOTE
Établissement concerné	—	148	4,3
Restaurant du front de mer	240 m	1 020	4,5
Trattoria familiale	310 m	610	4,6
Pizzeria de chaîne	450 m	380	4,0

Test croisé : le concurrent le plus fort compte sept fois plus d’avis, avec une note supérieure de 0,2. L’établissement concerné n’est pas le leader du secteur, mais se situe dans la moyenne.

Ce que cela signifie pour vous : avec un chiffre d’affaires de 187 400 € et cet environnement, une croissance obtenue simplement en « travaillant mieux » est peu probable : les concurrents voisins sont plus visibles et mieux notés. Pour un retour sur investissement prévu à deux ou trois ans, il vaut mieux se baser sur le chiffre d’affaires actuel plutôt que sur une croissance espérée.

15. Plan de négociation : traduction des écarts en montants

CONSTAT	MONTANT	COMMENT L'UTILISER
Le solde du crédit-bail est transféré à l'acheteur	20 280 €	à déduire du prix, ou à faire rembourser par le vendeur avant l'opération
Coût de la séparation avec les deux salariés	18 400 €	ne pas verser cette part immédiatement au vendeur : elle est déposée sur le compte du notaire ou d'un agent séquestre, et n'est remise au vendeur qu'au bout de 12 mois, si aucune réclamation n'est apparue
Dette fournisseurs inconnue	non établi	une partie du prix n'est pas versée tant que le vendeur n'a pas produit les relevés de rapprochement
Dette fiscale inconnue	non établi	une partie du prix n'est pas versée avant l'obtention de l'attestation fiscale
Clause de changement de contrôle dans le bail	—	obtenir l'accord écrit du bailleur AVANT la signature

Ce que cela signifie pour vous : les montants indiqués ne constituent ni une demande de remise ni un jugement sur le prix. Ce sont des engagements qui, en cas de rachat de parts, sont transmis à l’acheteur de plein droit : soit ils sont déduits du prix, soit ils restent à la charge du vendeur par contrat, soit l’acheteur les paie lui-même. La troisième option est la plus coûteuse et la plus fréquente.

16. Ce qu’il faut demander au vendeur avant la signature

#	DOCUMENT	CE QU'IL PERMET D'ÉTABLIR	SIGNIFICATION D'UN REFUS
1	Attestation fiscale d'absence de dette	le montant de la dette transmise avec la société	en cas de refus , la retenue d'une partie du prix devient une condition obligatoire

#	DOCUMENT	CE QU'IL PERMET D'ÉTABLIR	SIGNIFICATION D'UN REFUS
2	Relevés de rapprochement fournisseurs	la dette fournisseurs	un refus est aussi un résultat et il est consigné au dossier
3	Livre de caisse sur 12 mois	l'écart de 12 700 € entre la caisse et la banque	sans lui, l'écart reste sans explication
4	Accord écrit du bailleur	la clause de changement de contrôle	sans lui, le bail peut être revu après l'opération
5	Accord de l'organisme de crédit-bail sur le changement de contrôle	le transfert du matériel	sans lui, l'équipement reste la propriété de l'organisme de crédit-bail

Ce que cela signifie pour vous : il ne s'agit pas d'une formalité. Les deux premiers points sont les seuls deux documents sur douze manquants dans le dossier, et tous deux concernent de l'argent qui sera transmis à l'acheteur avec la société. Un refus de les fournir est aussi une réponse, et elle est consignée au dossier.

17. Questions au vendeur — à transmettre telles quelles

Les deux colonnes de ce tableau sont en français : la colonne de droite est la question à transmettre telle quelle au vendeur, et la colonne de gauche explique l'intention de chaque question — pourquoi elle est posée.

INTENTION DE LA QUESTION	AU VENDEUR, MOT POUR MOT
Comprendre ce qui explique l'écart entre le chiffre d'affaires annoncé de 240 000 € et les comptes déposés	Comment expliquez-vous l'écart entre 240 000 € et les comptes déposés ?
Identifier la destination des 12 700 € non crédités sur le compte	Où sont passés les 12 700 € qui ne sont pas arrivés sur le compte ?
Établir si le crédit-bail peut être soldé avant la cession	Êtes-vous prêt à solder le crédit-bail avant la cession ?
Établir si l'accord du bailleur sur le changement de contrôle sera obtenu par écrit	Obtiendrez-vous par écrit l'accord du bailleur sur le changement de contrôle ?

Ce que cela signifie pour vous : les questions de droite sont écrites directement dans la langue du vendeur, pour pouvoir être transmises telles quelles, sans étape de traduction supplémentaire. Les deux premières comptent plus que les autres : la réponse obtenue indique s'il s'agit d'une différence de terminologie ou d'une vision différente de l'activité.

18. Ce qui a été contrôlé et ce qui ne l'a pas été

POINT CONTRÔLÉ	ÉTAT
Comptes, relevés, caisse — recoupés entre eux	contrôlé le 29.08.2026

POINT CONTRÔLÉ	ÉTAT
Registre des entreprises, répartition du capital, bénéficiaires effectifs	contrôlé le 29.08.2026
Procédures collectives et décisions de justice	contrôlé le 29.08.2026, aucune inscription
Listes de sanctions	contrôlé le 29.08.2026, aucune correspondance
Contrat de bail, licences, crédit-bail, inventaire des stocks	contrôlé à partir des documents du dossier
Dettes fiscales	la source existe, la réponse n'a pas été obtenue
Dettes fournisseurs	refus du vendeur
Authenticité des documents fournis	non contrôlée : relève de l'organisme émetteur du document

Ce que cela signifie pour vous : « aucune inscription » n'est **pas une attestation** que les dettes n'existent pas. Cela signifie seulement l'absence d'inscription dans la source indiquée à la date indiquée. Par ailleurs, tous les documents sont pris tels que fournis par le vendeur, sans authentification : un ensemble de faux cohérents entre eux serait passé sans être détecté, et ce point est reconnu directement.

19. Ce qui demeure inconnu de tous

- **Le chiffre d'affaires en espèces non enregistré en caisse.** N'apparaît dans aucun document. L'écart de 12 700 € peut correspondre à des achats, ou à ce phénomène — les documents ne permettent pas de trancher.
- **Si la clientèle restera fidèle au nouveau propriétaire.** Aucun document ne peut le montrer.
- **La véritable raison de la vente.** Ne peut être établie par aucun document.
- **L'état du matériel.** La propriété est confirmée par le crédit-bail et l'inventaire, mais l'usure ne l'est pas : cela relève d'une inspection physique.

Ce que cela signifie pour vous : ce ne sont pas les limites de ce contrôle en particulier, mais celles des documents en général. Le premier des quatre points se contrôle par trois soirées d'observation, le dernier par une seule visite avec un technicien. Les deux ne coûtent que du temps.

20. Prochaines étapes

1. Transmettre au vendeur les quatre questions de la section 17 — dès aujourd'hui.
2. Exiger les cinq documents de la section 16 comme condition de la signature.
3. Une fois l'accord du bailleur obtenu, revenir à la section 15 : une partie des retenues deviendra caduque.
4. Négocier le prix sur la base du revenu compris entre 52 000 € et 68 000 €, et non des 70 000 € annoncés.

Ce que cela signifie pour vous : l'ordre compte. L'accord du bailleur et celui de l'organisme de crédit-bail ne coûtent rien et lèvent deux des cinq retenues. Ils s'obtiennent avant la discussion sur le prix, pas après.

21. Limites, responsabilité, durée de validité et traitement des documents

Ceci n'est **pas un audit**, ni une évaluation d'entreprise, ni un avis juridique ou fiscal, ni une recommandation d'acheter ou de ne pas acheter. La décision revient à l'acheteur.

La limite de responsabilité est plafonnée au montant payé pour le rapport.

Durée de validité de la couche rapide : 7 jours. Les informations sur les dettes, les procédures judiciaires et les charges sont valables à la date d'obtention. Si plus de sept jours séparent cette date de la signature, ces points doivent être demandés à nouveau.

Traitement des documents. Les fichiers transmis sont **conservés** 90 jours après la remise du rapport, puis **supprimés**. Les noms de tiers, les numéros personnels et les adresses des salariés **ne figurent pas dans le rapport** — seuls les montants, les délais et les statuts y apparaissent.

Ce que cela signifie pour vous : le rapport présente ce qui est inscrit dans les documents et dans les sources publiques à une date donnée. Il ne remplace pas un juriste au moment de la signature et ne préjuge pas de l'issue de l'opération.

22. Annexe : sources, dates, état

SOURCE	ÉLÉMENT OBTENU	DATE	ÉTAT
Dossier de documents du vendeur	comptes, relevés, caisse, bail, déclarations sociales, crédit-bail, inventaire, statuts	29.08.2026	reçu, 10 éléments sur 12
Registre national des entreprises	dénomination, SIREN, répartition du capital, dirigeants, statut	29.08.2026	obtenu
Bulletin officiel des annonces légales	procédures collectives, ventes antérieures du fonds	29.08.2026	obtenu
Registre de la propriété	propriétaire des murs	29.08.2026	obtenu
Liste consolidée des sanctions	correspondances pour la société et les associés	29.08.2026	obtenu, aucune correspondance
Attestation fiscale de dette	montant de la dette	29.08.2026	la source existe, la réponse n'a pas été obtenue

Ce que cela signifie pour vous : chaque ligne du rapport peut être consultée et contrôlée de manière autonome — la source et la date sont indiquées. Un rapport qui ne peut pas être recontrôlé ne vaut rien.